

FICHE COVID-19

Que faire lors de l'apparition d'un cas COVID-19 (possible ou confirmé) au sein de mon institution ou de ma structure malgré la vaccination ?

1. Procédure réflexe: actions à destination des résidents dès un cas possible ou avéré, ou de contact à haut risque

A. À partir d'un « Cas possible »

1. Renforcez les mesures d'hygiène de base;
2. Imposez le port du masque FFP2, à tout le personnel et aux prestataires externes, en contact avec le (les) cas possible(s);
3. Isolez-le(s) résident(s) concerné(s) immédiatement dès la suspicion;
4. Organisez le test PCR du (des) résident(s) concerné(s) en passant de préférence par la Plateforme fédérale bis de dépistage;
5. Déclarez immédiatement le(s) cas possible(s) via la plateforme Plasma et mettez-là à jour quotidiennement;
6. À la réception des résultats du test, actualisez la situation dans la plate-forme PLASMA;
 - a. Si au moins un résultat PCR positif, allez au point « B. »;
 - b. Si tous les résultats PCR négatifs, levez les différentes mesures prises ci-avant.

B. À partir d'un « Cas confirmé »

1. Activez le PIU et réunissez la cellule de crise. Informez la cellule de surveillance des maladies de l'activation de la cellule de crise (en le mentionnant dans l'objet du mail) à l'adresse PIU_SURVMI@aviq.be;
2. Renforcez les mesures d'hygiène de base;
3. Évaluez le niveau de bien-être individuel des résidents afin de le préserver lors de l'adoption de mesures relatives aux visites;
4. Imposez le port du masque FFP2 à tout le personnel, les visiteurs, et les prestataires externes.
5. Maintenez l'isolement du (des) résident(s) positif(s);
6. Identifiez immédiatement les contacts à haut risque de ce(s) cas positif(s) ET organisez leur dépistage PCR ciblé en accord avec le médecin coordinateur ou référent;
7. Envoyez toujours votre éventuelle demande de dépistage à l'AVIQ via l'adresse mail: demandetesting@aviq.be pour passer par la Plateforme fédérale bis de dépistage afin d'obtenir des résultats groupés et d'assurer un meilleur suivi de situation.
8. Déterminez la situation épidémiologique dans laquelle se trouve l'établissement (voir baromètre);
9. Prenez les mesures générales de prévention et appliquez les mesures complémentaires liées au stade du baromètre correspondant à votre situation épidémiologique;

2. Actions de prévention générale pour la direction

1. Appliquez les mesures de prévention générale prévues dans votre PIU;
2. Veillez à la qualité et au renouvellement de l'air en aérant régulièrement, en particulier les espaces communs;
3. Informez toute personne externe, mais aussi les résidents et les membres du personnel des mesures spécifiques mises en place par la cellule de crise;
4. Si vous décidez de fermer l'établissement aux visites, signalez-le à l'administration via l'adresse aines@aviq.be.
5. Veillez pour tout intervenant au sein de l'institution à l'application des consignes de base:
 - a. Respectez strictement, en toutes circonstances, les mesures de prévention de base
 - b. Portez un masque chirurgical (ou FFP2).
 - c. Désinfectez ou lavez-vous les mains régulièrement (Ne portez pas de bijoux et/ou de faux ongles);
 - d. Respectez, si possible, la distanciation sociale (1,5m);
 - e. Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces de contact;
 - f. Si vous présentez des symptômes, restez chez vous et prenez contact avec votre médecin.

Baromètre

SITUATION ÉPIDÉMIQUE DANS L'ÉTABLISSEMENT	ACTIONS
<p>STADE 1</p> <p>Un cas parmi les résidents ou les MDP → tracing des HRC OU maximum 3 cas non liés épidémiologiques (résidents, MDP soignant, MDP support) Ou cluster parmi des MDP sans aucun contact avec les résidents et les MDP soignants</p>	<p>Visites : les visites pour les résidents covid avéré, suspect ou HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC pour une durée maximale de 7 jours.</p> <p>Sorties : autorisées avec respect des mesures fédérales générales. Ces activités pour les résidents HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC.</p> <p>Nuitées en dehors de l'établissement : possible dans le respect des règles fédérales. Ces activités pour les résidents HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC.</p> <p>Cafétaria de l'établissement : ouvert pour la bulle de visiteurs si autorisé par le CodeCo (règles de l'HORECA). Les visiteurs d'un résident ne se mélangent pas à d'autres groupes de personnes. Ces activités pour les résidents HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC.</p> <p>Activités, prestataires externes médicaux et non médicaux, animations : autorisées avec respect des mesures générales. Ces activités pour les résidents HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC.</p>
<p>STADE 2</p> <p>Deux cas liés épidémiologiquement (même chambre, repas à la même table) ou deux cas dans le même secteur de soin (même étage, chambre voisine) ou 2 MDP ou un résident nécessite une hospitalisation en raison du Covid ou à partir de trois cas dont au moins 2 résidents ou deux foyers différents (2 étages, 2 services) jusqu'à 10% du total de la communauté.</p>	<p>Visites : autorisées pour une bulle (pouvant changer tous les 15 jours) de 2 visiteurs de plus de 12 ans, dans un espace dédié ou à l'extérieur (sauf situations exceptionnelles en chambre). Durée maximale de 60 minutes. Port de masque pour le résident (si possible); Les visites pour les résidents covid avéré, suspect ou HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC pour une durée maximale de 7 jours.</p> <p>Sorties : sorties non essentielles déconseillées. Maximum 2 heures;</p> <p>Nuitées hors de l'établissement : fortement déconseillées;</p> <p>Restaurant/caféteria : ouvert aux 2 visiteurs de la bulle qui ne se mélangent pas aux autres personnes. Les repas pour les résidents sont pris en groupe fixe de maximum 5 résidents (cohortage);</p> <p>Activités, prestataires externes médicaux et non médicaux, animations : groupe fixe de maximum 5 résidents (cohortage) pour les animations/activités. Les prestataires non médicaux ne sont pas autorisés.</p>
<p>STADE 3</p> <p>Tout passage en stade 3 doit être signifié par mail à SURVMI surveillance.sante@aviq.be</p> <p>De 10% à 15% (ou max 15 cas) de l'ensemble de la communauté.</p>	<p>Visites : visites de 60 minutes (bulle pouvant changer tous les 15 jours de 2 visiteurs): 1x/semaine (et plus si situation médicale exceptionnelle) dans un espace dédié ou à l'extérieur. Les visites pour les résidents covid avéré, suspect ou HRC peuvent être adaptées vers une limitation plus stricte selon l'évaluation du MCC pour une durée maximale de 7 jours.</p> <p>Mesures sanitaires additionnelles : port du masque chirurgical/FFP2 pour le résident dès la sortie de la chambre et lors des visites</p> <p>Sorties : Interdites sauf visites médicales essentielles;</p> <p>Nuitées hors de l'établissement : interdites;</p> <p>Restaurant/caféteria : fermés, les repas se prennent en chambre;</p> <p>Activités, prestataires externes médicaux et non médicaux, animations : pas de prestataires externes non médicaux; Activités possibles uniquement individuellement.</p>

Vous trouverez des supports utiles pour la sensibilisation aux mesures d'hygiène de base ici:

<https://covid.aviq.be/fr/la-boite-outils>